

**Assemblée générale**

Distr. générale  
10 mars 2000

Original : français

---

**Cinquante-quatrième session**

Point 67 de l'ordre du jour

**Respect des accords de limitation des armements,  
de désarmement et de non-prolifération****Lettre datée du 6 mars 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne, publiée le 5 mars 2000, à l'occasion du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 67 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent du Portugal auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) António **Monteiro**

## Annexe

[Original : anglais et français]

### **Déclaration publiée le 5 mars 2000 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne à l'occasion du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

À l'occasion du trentième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entré en vigueur le 5 mars 1970, l'Union européenne réaffirme qu'elle soutient fermement ce traité.

Pour l'Union européenne, le Traité a un rôle primordial à jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde et demeure à la fois la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire.

L'Union européenne se félicite que 187 pays soient déjà parties au Traité, mais elle estime qu'une adhésion universelle est indispensable pour que soient fortifiés les objectifs consistant à assurer la non-prolifération et le désarmement à l'échelle planétaire, qui sont au centre de la politique de l'Union. Par conséquent, l'Union européenne engage les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour adhérer au Traité.

L'Union européenne est profondément attachée à l'objectif d'un environnement meilleur, plus prometteur et mondialement sûr pour tous. Les États membres, à titre tant individuel que collectif, ne ménageront aucun effort pour assurer le succès de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de l'an 2000, dont les travaux devraient débiter prochainement à New York, et invitent tous les autres États parties au Traité à en faire autant.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

---